

**DÉCLARATION D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION  
ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET  
LA RÉGION DE DAKAR**

*La Ville de Montréal représentée par le maire Pierre Bourque et la Région de Dakar représentée par le président, Mar Diouf;*

- *désireuses de renforcer les liens d'amitiés qui unissent la Ville de Montréal et la Région de Dakar,*
- *conscientes de l'intérêt que la coopération peut avoir pour le bien être et la qualité de vie de leurs citoyens,*
- *résolues à utiliser la coopération sous tous ses aspects pour le développement des deux collectivités,*

*déclarent officiellement leur intention :*

**Article 1**

*De promouvoir la coopération dans le respect des compétences de chacune des parties.*

**Article 2**

*D'échanger de l'information et des expériences utiles à l'avancement de travaux jugés d'intérêt commun.*

**Article 3**

*De désigner de part et d'autre le ou les responsables chargés d'assurer la mise en oeuvre de cette déclaration.*

**Article 4**

*D'identifier ensemble les thèmes de leur action commune et d'en préciser les modalités de mise en oeuvre.*

**Article 5**

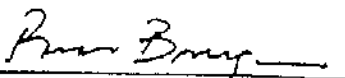
*D'encourager le développement de relations entre associations, organismes, entreprises, universités et institutions de leur milieu respectif, établies dans l'esprit de la présente déclaration.*

**Article 6**

*Cette déclaration entre en vigueur le jour de sa signature par les deux parties.*

*EN FOI DE QUOI, les parties signent cette déclaration à Montréal le 30 mars 2001, en deux exemplaires.*

**POUR MONTRÉAL**

  
Pierre Bourque  
Maire de la Ville de Montréal

**POUR DAKAR**

  
Mar Diouf  
Président de la Région de Dakar